

Délibération 2019 BS 142 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

**Objet : AVENANT A LA CONVENTION D'ANIMATION 2016-2019 DU SITE NATURA 2000 :
« ZPS MASSIF DU PETIT LUBERON »**

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansois dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

Avaient donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.
Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN.
Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.
Messieurs Alain DEILLÉ, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2003 portant désignation du site Natura 2000 n°FR9310075 "Zone de Protection Spéciale du Massif du Petit-Luberon" ;
- Vu la délibération n°2016 BS 13 du Bureau Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon approuvant l'animation 2016-2019 du site N2000 suscité ;
- Considérant le besoin d'un financement complémentaire pour la réalisation et la pose dans le site N2000 "ZPS massif du Petit-Luberon" FR 9310075 de panneaux pour la signalétique réglementaire de l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope FR3800167 du 25 Avril 1990 « Grands Rapaces du Luberon ».

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande d'avenant en vue de la prolongation d'un an de la durée de la convention d'animation de la politique Natura 2000 sur le site susvisé, associé à un complément de financement de 3372 €.

Site	Durée	Montant	Plan de financement
FR9310075 ZPS massif du Petit-Luberon	1 an du 1 ^{er} mai 2019 au 30 avril 2020	3372,00 €	53 % FEADER - 1787,16 € 40 % Etat - 1348,80 € 7 % autofinancement (ingénierie) – 236,04 €

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée.
- **DECIDE** l'inscription de ces dépenses au budget.
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité.
- **S'ENGAGE** à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire.
- **S'ENGAGE** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits.
- **S'ENGAGE** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôle français ou communautaires.
- **SOLLICITE** les partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER.
- **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus


La Présidente,
Dominique SANTI